

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE (14ème circonscription du Nord)

Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE continuent de porter la voix de Quatorzième circonscription du Nord au niveau national

- Page 1 « Oxyjeunes 14 » : Parole aux jeunes !
A propos de...
- Page 2 Proposition de loi sur le défibrillateur
Qu'est-ce que le transfert de compétences ?

« Oxyjeunes 14 » : parole aux jeunes !

Au cours de ses rencontres sur le terrain, Jean-Pierre DECOOL a pu constater que les jeunes n'avaient pas assez souvent la parole, et cela, alors qu'ils sont l'avenir de notre société, et les acteurs de demain. C'est pourquoi, en étroite concertation avec son suppléant Jean-Pierre BATAILLE, Conseiller Régional et Maire de Steenvoorde, il est proposé de mettre en place des « groupes de parole » réservés aux **16-25 ans**, afin de recueillir leurs attentes et de mieux répondre à leurs besoins. L'objectif est également de **créer des liens entre les élus et les jeunes**, de les intéresser et les initier à la **citoyenneté**, d'adapter les actions de terrain à leurs demandes, et d'écouter leur avis et leurs idées sur la société actuelle.

Ce projet, baptisé « Oxyjeunes 14 » (l'oxygène de la 14^{ème} circonscription), s'est déjà réuni à deux reprises. Trois thématiques ont émergé de ces deux rencontres : **La santé** (Savoir reconnaître des comportements à risques - Lutter contre les addictions), **l'orientation professionnelle et l'emploi** (comment optimiser l'entrée sur le marché du

travail), **la jeunesse en milieu rural** : avantages et inconvénients. D'autres thématiques seront abordées dans le cadre des diverses rencontres.

Un groupe a spécialement été créé pour la **conception d'un blog** permettant une communication facile et rapide auprès des jeunes.

Plusieurs personnalités au parcours atypique, défendant des valeurs fortes, sachant s'adapter et parler sans détour aux jeunes, ont été invitées à venir rencontrer ces groupes de parole : **Rama YADE** (Secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme), **Martin HIRSCH** (Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté) ou encore **Fadela AMARA** (Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville). **Les premières rencontres** auront lieu à la rentrée prochaine, dans la circonscription.

Toute personne intéressée par ce projet peut contacter Elodie HUYGHE, Collaboratrice Parlementaire au 03.28.22.33.33

A propos de...

- ✓ Dès septembre 2009, la semaine scolaire des écoles primaires sera réorganisée. Elle passera ainsi de 26h à 24h de cours. **Les enseignements du samedi matin seront supprimés** et les enfants travailleront donc du lundi au vendredi, selon la répartition choisie par l'école. Enfin, deux heures hebdomadaires d'**aide personnalisée** seront instaurées, afin de répondre aux besoins des élèves en difficulté, repérés par les maîtres, tout au long de l'année.
- ✓ La Secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano, a annoncé, le 20 juin dernier, **le déblocage d'un budget supplémentaire de 50 millions d'euros pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)**, qui sera, dès la rentrée 2008, modulée en fonction de l'âge des enfants. Jusqu'à 10 ans, le montant de l'ARS reste inchangé, à 272,57 euros, comme en 2007. Mais pour les 11-14 ans elle passe à 287,57 euros, et à 297,57 euros pour les 15-18 ans. Soit un "coup de pouce" de 15 euros pour les collégiens et de 25 euros pour les lycéens.
- ✓ **Le Smic a été revalorisé le 1er Juillet 2008 de 0,9%**, ce qui porte le salaire minimum horaire à 8,71 € bruts, soit 1321,02 € bruts mensuels. **C'est la seconde fois que Smic est augmenté cette année.** Il avait en effet été revalorisé de 2,3 % au 1er Mai 2008, ce qui représente, au total, une augmentation de 3,2% en un an.
- ✓ Un décret du 1er mai 2008 instaure **la majoration unique des allocations familiales à 14 ans.** Jusqu'alors, les allocations étaient majorées de 33,84 euros à partir de l'âge de 11 ans, et de 60,16 euros à partir de 16 ans. Désormais, la majoration unique fixe le montant des allocations à 60,16 euros dès 14

ans. **Le montant le plus favorable est donc maintenu**, tout en permettant aux familles de bénéficier des allocations plus tôt. Cela répond non seulement à un souci de simplification, mais surtout, elle permet de rééquilibrer l'effort nécessaire en faveur des adolescents. En effet le coût pour les familles augmente sensiblement à partir de l'âge de 14 ans. Par ailleurs, **les fonds récupérés grâce à cette réforme serviront à financer la garde des jeunes enfants** pour les familles les plus modestes qui pourront bénéficier d'une majoration de 50 euros par mois de l'allocation pour garde d'enfants par une assistante maternelle.

- ✓ Depuis le 1er juillet 2008, **les gilets fluorescents jaunes et les triangles de pré-signalisation sont obligatoires dans tous les véhicules**, sauf les deux-roues. Les automobilistes qui ne respecteront pas cette nouvelle règle du code de la route **seront passible d'une amende forfaitaire de 135 euros**, applicable à partir du 1er octobre prochain. A noter que ces équipement doivent se trouver en permanence dans le véhicule. Le gilet doit être porté par le conducteur avant sa sortie du véhicule immobilisé, et le triangle de pré-signalisation devra être placé à 30 mètres minimum du véhicule ou de l'obstacle à signaler.

Jean-Pierre DECOOL dépose une proposition de loi sur le défibrillateur cardiaque

Jean-Pierre Decool a déposé, à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi visant à instaurer une initiation à l'utilisation du défibrillateur entièrement automatique (D.E.A.), au cours de la Journée d'Appel à la Défense.

Chaque année, en France, **50 000 personnes décèdent d'une fibrillation cardiaque**, également appelée la « mort subite de l'adulte ». Lorsqu'une personne est confrontée à ce type de malaise cardiaque, l'entourage dispose d'environ quatre minutes pour intervenir. Au delà de ce délai, les chances de survie de la victime sont quasi inexistantes et la fibrillation conduit, assurément à la mort. **A ce jour, seul le Défibrillateur Entièrement Automatique permet de conserver, dans ce délai très court, des chances de survie.** En effet, quels que soient les efforts des secours, le temps d'intervention est trop long pour espérer arriver à temps et sauver la victime.

Désormais automatique et simple d'usage, **le défibrillateur est utilisable par tous** et le recours à cet appareil ne peut être considéré comme un acte médical, mais comme un **geste citoyen**.

Promu dans le Nord par les Sénateurs Alex TÜRK et Sylvie DESMARESCAUX, et installé dans près de 200 communes du Département, Jean-Pierre DECOOL a pu constater l'intérêt des maires à se doter de cet équipement. C'est pourquoi il lui a paru important de **sensibiliser, au plus tôt, les jeunes générations à son utilisation** et de leur permettre d'accomplir, en cas de nécessité, ce geste citoyen permettant d'éviter un grand nombre de décès. La Journée d'Appel à la Défense, obligatoire pour tous les jeunes citoyens français, étant déjà pourvue d'une formation aux premiers secours, il apparaît opportun de compléter ce dispositif.

La proposition de loi de Jean-Pierre DECOOL a été co-signée par 105 des ses collègues, et a été déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale, le 15 juillet dernier.

Qu'est-ce-que le « transfert de compétences » ? - Par Jean-Pierre BATAILLE

Alors que les départements ont été créés sous la Révolution, en 1790, ce sont les lois de décentralisation de 1982 qui consacrent la région, et fixent les règles du transfert des pouvoirs de l'Etat vers les collectivités territoriales. Eclairage de Jean-Pierre BATAILLE, Conseiller Régional et Maire de Steenvoorde.

Depuis le début de la décentralisation en 1982, l'Etat transfère un certain nombre de ses pouvoirs aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) : c'est ce que l'on appelle le « transfert de compétences ».

Ainsi, c'est aujourd'hui à la Région que revient la gestion des lycées, de la formation professionnelle (définir et mettre en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des adultes en recherche d'emploi) et des transports ferroviaires régionaux (T.E.R.), notamment. Le Département a, quant à lui, en charge le fonctionnement des collèges, la construction et l'entretien des routes départementales, mais aussi la gestion des prestations sociales (RMI, aides au logement, etc.).

Les communes et les groupements de communes (communautés de communes, communautés d'agglomérations) restent des niveaux moins par ce transfert de compétences.

En toute logique, sont également transférés des fonds correspondant au montant de la politique précédemment assurée par l'Etat. A ce titre, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 énumère l'ensemble des nouvelles compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales. Elle définit les principes permettant la compensation financière des différents transferts de compétences et elle organise les modalités de transferts des personnels de l'Etat vers les collectivités ainsi que les garanties apportées aux fonctionnaires transférés.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com